



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

# EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ FEVRIER - MARS 2015, N°17



## DANS CE NUMÉRO

### L'actualité institutionnelle

- P1 • Marché unique
- P2 • Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée
- Mobilité des apprentis
- Diplomatie économique

### L'Europe de l'artisanat

- P2 • L'artisanat d'art à Hanovre

### Les CMA en action

- P3 • Nouvelle Donne pour l'Innovation (NDI)

### Euro brèves

- P3

### Chiffre clé

- P3

## L'actualité institutionnelle

### Marché unique : quelles perspectives pour l'artisanat ?

Entre septembre 2014 et février 2015, la Commission européenne a organisé vingt-et-un ateliers dans seize villes européennes. Objectifs: identifier les problèmes à résoudre pour que les entreprises puissent profiter pleinement d'un vaste marché sans frontières. Les futures orientations politiques que prendra la Commission ont été présentées à l'occasion d'un événement final le 26 mars à Riga. La Commission européenne a annoncé deux grandes initiatives politiques d'ici la fin de l'année.

Un « Agenda pour le marché unique du numérique », dont l'objectif est d'aplanir des disparités entre achats en ligne et achats en magasin, sera publié. Canal de vente complémentaire, le commerce électronique offre des perspectives dans l'artisanat: le baromètre 2013 «E-commerce des petites entreprises» révèle que plus de la moitié des petites entreprises françaises considèrent qu'il est aujourd'hui

indispensable d'avoir un site internet marchand. Fiscalité, livraison, restrictions territoriales, droits des consommateurs : l'APCMA veillera à ce que ces initiatives permettent de développer la vente de biens matériels en ligne dans les petites entreprises, sans créer de distorsions de concurrence entre magasins physiques et en ligne. La Commission entend également favoriser le développement des produits numériques. Photographie, infographie: plusieurs activités artisanales seront concernées par cette nouvelle législation.

Le Commissaire chargé du marché intérieur et des PME a également annoncé une série de mesures relatives à la libre circulation des biens et des services. L'APCMA appelle de ses vœux le maintien d'un équilibre entre libertés de circulation, respect des systèmes nationaux de qualifications professionnelles et niveau de concurrence équitable entre les professionnels.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR  
POUR  
REUSSIR**  
www.artisanat.fr

## La SUP ne répond pas aux besoins des entreprises artisanales exportatrices !

Parlement et Etats membres examinent la proposition de créer un nouveau régime de « sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée » (SUP) en Europe. Ce projet de la Commission européenne prétend permettre aux PME de mener plus facilement des activités dans plusieurs pays de l'Union. Les besoins des petites entreprises sont réels pour développer leur accès au marché intérieur, mais la proposition de la Commission européenne n'est pas la

bonne réponse. En effet, ce nouveau régime est de nature à créer des distorsions de concurrence, sans répondre aux besoins réels des petites entreprises pour développer leur activité à l'export. L'APCMA appelle au rejet de ce texte et pointe notamment du doigt la possibilité pour les SUP d'être soumises à la législation d'un Etat membre indépendamment du ou des pays dans lesquels elles exercent leurs activités.

## Vers la généralisation de la mobilité des apprentis en Europe ?

L'Union européenne s'est donné pour objectif d'atteindre le chiffre de 6% d'apprenants de la formation professionnelle en mobilité de formation. Beaucoup reste à faire alors que seulement 1% des apprentis en France bénéficient d'une mobilité au cours de leur formation. Engagée depuis plus de dix ans dans le développement d'un véritable Erasmus des apprentis, l'APCMA soutient la proposition de projet pilote portée par Jean Arthuis en faveur de la mobilité européenne dans la formation professionnelle. Cette initiative innovante et complémentaire du programme Erasmus+ aura pour ambition de concourir à l'élaboration d'un contrat d'apprentissage unique en Europe.

Avec un volet consacré à la formation professionnelle, Erasmus+ peut contribuer au nouvel élan nécessaire en faveur de la mobilité des apprentis. Pourtant, ses modalités de mise en œuvre requièrent des améliorations afin de prendre en compte les spécificités de l'apprentissage, notamment les besoins des entreprises d'envoi et d'accueil. Comme l'a rappelé le commissaire chargé de l'éducation le 5 mars dernier, les organisations d'entreprises ont un rôle de partenaire dans toutes les politiques de formation et d'éducation. C'est la raison pour laquelle l'APCMA plaide pour que les partenaires sociaux européens réintègrent le comité Erasmus+.

## Quelle place pour les petites entreprises dans la diplomatie économique européenne ?

La Commission européenne a organisé, le 17 mars, une rencontre avec les représentants des entreprises afin d'identifier leurs attentes en matière de diplomatie économique. Accords de libre-échange, soutien des entreprises à l'export ou encore régulation internationale sont concernés. L'APCMA a fait part de ses priorités : des

représentants à l'étranger capables d'identifier les donneurs d'ordre et de proposer des catalogues d'entreprises, intégration des marchés porteurs pour l'artisanat dans les actions mises en œuvre par la Commission, accompagnement personnalisé des primo-exportateurs, accès aux salons professionnels et IGP artisanales.

# L'Europe de l'artisanat

## L'artisanat d'art français s'expose à Hanovre

Pendant un mois, une vingtaine d'artisans de Normandie a investi la galerie Handwerksform de la chambre de métiers de Hanovre en Allemagne. L'exposition « Bienvenue ! » consacrée à l'artisanat d'art français a mis en scène bijoux, céramiques, luminaires ou encore mobilier. Initiée par la CMA de Seine-Maritime, cette opération repose sur un partenariat de plus de trente ans entre les deux chambres de métiers. Les retombées pour les professionnels vont au-delà de la manifestation organisée du 31 janvier au 28 février dernier: plusieurs artisans ont d'ores et déjà été sollicités pour exposer leurs créations dans des galeries en France, dont les portes leur restaient fermées jusqu'à présent. Pour la plupart des artisans, il s'agissait d'une première expérience à l'export. Soutenue par le FEDER, la Région Haute-Normandie ainsi que la Caisse d'Épargne Normandie, cette opération ouvre de nouvelles perspectives économiques sur le marché allemand pour les entreprises artisanales. Une telle initiative démontre, une fois de plus, la richesse et l'importance de la coopération entre les chambres de métiers de France et d'Allemagne.



# Les CMA en action

## L'engagement de la CMAR de Basse-Normandie pour l'innovation en Europe

Au cours des trois dernières années, la CMAR de Basse-Normandie, au travers du Pôle ATEN, a été le chef de file du projet « Nouvelle Donne pour l'Innovation » (NDI). Ce projet franco-britannique, soutenu par le programme Interreg France (Manche) – Angleterre, vise à aider les TPE à se constituer une boîte à outils de l'innovation. En effet, les artisans ont très rarement accès aux services de recherche et développement, or le secteur innove chaque jour, et ces innovations ont besoin d'être guidées. Le projet comprenait plusieurs étapes allant de la réalisation d'une étude auprès de cinq-cents petites entreprises pour comprendre leurs mécanismes d'innovation et identifier leurs besoins à l'organisation de rencontres officielles, d'ateliers de travail et de voyages d'entreprises. Grâce à l'engagement de la CMAR et du Pôle ATEN, pôle d'innovation de l'artisanat dédié aux technologies numériques, l'objectif a été atteint: la création d'un kit de l'innovateur, plateforme unique composée d'outils pratiques et de méthodologies pédagogiques.



La cérémonie de clôture du projet NDI s'est déroulée le 17 février au Comité Economique et Social Européen à Bruxelles. Des acteurs européens tels qu'André Meyer de la Direction Générale Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME de la Commission européenne sont intervenus et les organisateurs y ont présenté les résultats de la recherche sur les moteurs et les barrières à l'innovation pour les TPE.

## Le chiffre clé

**338** nombre d'organisations compétentes en matière d'apprentissage et/ou de mobilité membres du réseau EuroApprentissage

# EURO BREVES

- Le règlement relatif au plafonnement des commissions d'interchange a été adopté. Il plafonne ces commissions à 0,2% de la valeur de la transaction pour les cartes à débit immédiat et à 0,3% pour les cartes de crédit. Néanmoins, ces commissions ne représentent qu'une partie des frais liés aux paiements par carte bancaire supportés par les artisans.
- Le Conseil « compétitivité » a pris note de la mise au point faite par la Commission concernant la consultation publique sur l'avenir de la politique à l'égard des PME en Europe.
- Le projet de rapport de la commission des affaires juridiques et l'avis adopté par la commission du marché intérieur sur la protection des secrets d'affaires vont dans le sens de la position défendue par l'APCMA, dans la mesure où ils prévoient de faciliter l'accès des petites entreprises à la protection de leurs savoir-faire.
- La Commission a publié des propositions législatives visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale. Le Commissaire Pierre Moscovici a également fait part de son souhait d'avancer sur la proposition pour une assiette commune consolidée en matière d'impôt sur les bénéfices des entreprises.
- L'APCMA salue l'adoption par le Conseil de conclusions sur le cadre stratégique en matière de santé et de sécurité au travail : elles prévoient une meilleure prise en compte de la situation des petites et microentreprises lors de l'élaboration de la législation européenne.
- L'APCMA a reçu une délégation de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen afin d'évoquer le rapport 2015 pour la France.



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

**EuroArtisanat** : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle  
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot  
Rédaction : Laure-Anne Copel, Lucile Tronel · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat  
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) - Courriel : [info@apcma.fr](mailto:info@apcma.fr)

N° Indigo 0 825 36 36 36

014 4772 00